



TARN : 3 permis de chasse suspendus

Par Europe1.fr avec AFP

Publié le 26 avril 2012 à 16h54 Mis à jour le 26 avril 2012 à 16h54

TARN : 3 PERMIS DE CHASSEURS SUSPENDUS

Le tribunal correctionnel d'Albi a suspendu jeudi le permis de chasse des trois protagonistes de chasses à courre qui s'étaient terminées dans la maison d'une famille du Tarn, où ils avaient achevé un cerf à l'arme blanche.

Jugés coupables de mise en danger de la vie d'autrui, chacun des trois chasseurs a été condamné à verser 1.000 euros de frais de justice. Le tribunal a reporté au 10 septembre sa décision concernant les dommages et intérêts à verser à la famille Rossard, propriétaire d'une maison située près de la forêt domaniale de Grésigne, au nord-ouest d'Albi.

Le 8 mars, le ministère public avait requis de 1 à 4 mois de prison avec sursis et de 2.000 à 4.000 euros d'amende contre les trois veneurs, ces chasseurs qui poursuivent en "équipage" un animal sauvage avec une meute de chiens.